

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-30	5.2	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE n° 23 DU 16 DECEMBRE 2022**  
6 questions, numérotées de D2022-30 à D2022-35

**DELIBERATION**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Annick ROBIN MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Thierry AUBIN  
Monsieur Jean-François BRISSET

<b>EFFECTIF</b>	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2022-30 à D2022-35	6	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

<b>Convocation effectuée le :</b>	<b>Séance ouverte à :</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Clôture effectuée à :</b>	<b>Liste des délibérations affichée le :</b>	<b>Date de mise en ligne sur le site internet</b>
08.12.2022	17 H 50	Sylvie MALOIZEL	19 H	26.12.2022	29.12.2022

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-30	5.2	
REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022</b>
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°22 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 15 novembre dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2022.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20221216-D2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Publication : 29/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-31	7.1	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE n° 23 DU 16 DECEMBRE 2022**  
6 questions, numérotées de D2022-30 à D2022-35

**DELIBERATION**

**BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Annick ROBIN MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Thierry AUBIN

Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2022-30 à D2022-35	6	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.12.2022	17 H 50	Sylvie MALOIZEL	19 H	26.12.2022	29.12.2022

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<b>CCAS</b> <b>DE FLERS</b>	16.12.2022	D2022-31	7.1	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

<b>OBJET</b>	<b>BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2</b>
--------------	--

AA

Chers Collègues,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-26610088-2022121611

L'exécution du budget général pour l'exercice 2022 voté par délibération du 30 mars dernier conduit à proposer une modification permettant d'ajuster les crédits de dotation aux amortissements

Publication : 29/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**VOTER** les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-32	7.1	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE n° 23 DU 16 DECEMBRE 2022**  
6 questions, numérotées de D2022-30 à D2022-35

**DELIBERATION**

**OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION  
INVESTISSEMENT – ANNEE 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Annick ROBIN MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Thierry AUBIN  
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2022-30 à D2022-35	6	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.12.2022	17 H 50	Sylvie MALOIZEL	19 H	26.12.2022	29.12.2022

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-32	7.1	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT – ANNEE 2023</b>
-------	--

SM

Chers collègues,

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Afin de régler des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2023, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	Fonction	Crédits 2022 ouverts	Ouverture anticipée 2023	Objet
2184	02	6 980,80	1 745	Mobilier Epicerie
2188	612	18 500	4 625	Matériel Téléassistance
274	5234	1 000	250	Prêts Dépôt de Garantie
2183	02	3 020	755	Matériel Bureau et informatique CCAS
2184	02	2 000	500	Mobilier CCAS

#### **IL VOUS EST DEMANDE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - APPROUVER** les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus pour les dépenses d'investissement 2023.
- 2 - AUTORISER** le Vice-Président du CCAS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2023.
- 3 - HABILITER** le Vice-Président du CCAS à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- 4 - INDIQUER** que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2023.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-266100189-20221216-D2022-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Publication : 29/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-33	1.1	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE n° 23 DU 16 DECEMBRE 2022**  
6 questions, numérotées de D2022-30 à D2022-35

**DELIBERATION**

**NOMENCLATURE INTERNE DES ACHATS DE  
FOURNITURES ET SERVICES – ADOPTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Annick ROBIN MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Thierry AUBIN  
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2022-30 à D2022-35	6	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.12.2022	17 H 50	Sylvie MALOIZEL	19 H	26.12.2022	29.12.2022

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-33	1.1	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>NOMENCLATURE INTERNE DES ACHATS DE FOURNITURES ET SERVICES - ADOPTION</b>
-------	--

AR

Chers collègues,

Les articles R2121-5 et 6 du Code de la Commande Publique fixent les règles de computation des seuils permettant de déterminer la procédure à suivre lors du lancement d'une procédure de marché public.

En ce qui concerne les marchés de travaux, le cumul des montants se fait par opération en tenant compte du montant total des travaux ainsi que des fournitures et des services mis à la disposition du titulaire par l'acheteur lorsqu'ils sont nécessaires à l'exécution des travaux.

Pour les fournitures courantes et services, il est procédé à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Afin de mettre en œuvre ces règles, il convient, d'une part, de mettre en place une nomenclature des marchés publics permettant de cumuler le montant des fournitures et services considérés comme homogènes en raison de leurs caractéristiques propres.

Il vous est proposé d'adopter la nomenclature annexée au présent rapport. Cette nomenclature pourra faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution des besoins de la collectivité par délibération du Conseil.

D'autre part, il convient de procéder à la création d'unités fonctionnelles concernant une pluralité de fournitures et services considérés comme homogènes parce qu'ils concourent à la réalisation d'un même objet. La création des unités fonctionnelles est une décision relative à la préparation des marchés publics. Elle fait donc partie de la délégation accordée par le Conseil d'Administration à Monsieur le Vice-Président par délibération n° D2020-10 du 2 juillet 2020, lorsque son montant estimé est inférieur aux seuils des procédures formalisées. Si son montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées, la création de l'unité fonctionnelle doit faire l'objet d'une délibération.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - ADOPTER** la nomenclature des marchés publics annexée à la présente délibération.
- 2 - DIRE** que la modification de la nomenclature fera l'objet d'une délibération.
- 3 - CONSTATER** que Monsieur le Vice-Président est habilité à créer, par décision, des unités fonctionnelles dont le montant estimé est inférieur aux seuils des procédures formalisées.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20221216-D2022-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Publication : 29/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT



<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-34	8.2	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE n° 23 DU 16 DECEMBRE 2022**  
6 questions, numérotées de D2022-30 à D2022-35

**DELIBERATION**

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DU LABEL POINT  
CONSEIL BUDGET – PERIODE 2023-2025**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Annick ROBIN MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Thierry AUBIN  
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2022-30 à D2022-35	6	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.12.2022	17 H 50	Sylvie MALOIZEL	19 H	26.12.2022	29.12.2022

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-34	8.2	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>DEMANDE DE RENOUELEMENT DU LABEL POINT CONSEIL BUDGET – PERIODE 2023-2025</b>
-------	--

SM

Chers collègues,

En 2020, le CCAS avait sollicité et obtenu le label Point Conseil Budget. Une convention avec les services de l'Etat avait ainsi été conclue pour la période novembre 2020 – décembre 2022 assortie d'une participation financière de 15 000 € par an. La convention arrivant à échéance, les services de l'Etat nous proposent de compléter une demande de renouvellement du label. Le cahier des charges reste le même : il s'agit d'accompagner les ménages dans la gestion de leur budget, au travers d'accompagnements individualisés et d'actions collectives.

Pour cette nouvelle période de labellisation, nous proposons de réduire, sur le papier, les ressources humaines consacrée à cette mission. En effet, dans la première convention nous avons valorisé un mi-temps de chargé d'accueil et 1.8 ETP répartis sur 3 conseillères (une à temps complet, deux à 40 %). Dans la pratique, il est difficile d'évaluer le temps que les chargés d'accueil consacrent à cette mission. Quant aux conseillères sociales, le temps imparti est plus proche des 1.4 ETP (une conseillère à temps complet et deux conseillères à 20%). Aussi, il est proposé de déposer une demande de renouvellement du label avec ces données. Nous prévoyons une file active de 70 à 110 suivis par an.

**IL VOUS EST PROPOSE DE :**

1. **AUTORISER** le dépôt du dossier de demande de renouvellement du label Point Conseil Budget pour la période 2023-2025
2. **AUTORISER** la signature de la convention afférente en cas d'accord des services de l'Etat

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20221216-D2022-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Publication : 29/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-35	8.2	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE n° 23 DU 16 DECEMBRE 2022**  
6 questions, numérotées de D2022-30 à D2022-35

**DELIBERATION**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR  
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,  
TELEASSISTANCE, DOMICILIATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Annick ROBIN MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Thierry AUBIN  
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF  En exercice : 11 Quorum : 6	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2022-30 à D2022-35	6	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.12.2022	17 H 50	Sylvie MALOIZEL	19 H	26.12.2022	29.12.2022

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2022	D2022-35	8.2	
	REGISTRE DES ACTES NON COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATION</b>
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration accordée par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliation.

**Aides attribuées entre le 07 Novembre et le 07 Décembre 2022 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
<b>Aide au loyer</b>	1		1	150.00 €
<b>Aide financière sur facture</b>				
<b>Frais secours optique</b>				
<b>Bons alimentaires</b>	6	2	4	320.00 €
<b>Bon carburant</b>	1		1	30.00 €
<b>Bon fournitures</b>	1		1	25.00 €
<b>Bon sandwich</b>				Non chiffré
<b>Bon vestimentaire</b>	1		1	15.00 €
<b>Cantine scolaire et dossier PEJ</b>				Non chiffré
<b>Carte de bus Sésame</b>	53	1	52	Non chiffré
<b>Centre de loisirs</b>				
<b>Dépôt de garantie</b>				
<b>Epicerie Sociale</b>	18	5	13	Non chiffré
<b>Facture santé</b>				
<b>FSL Eau – Secours Eau</b>	1	1		0
<b>FSL Electricité – Secours Electricité</b>	1	1		Non chiffré
<b>FSL Gaz – Secours gaz</b>				
<b>FSL Fuel</b>				
<b>Mutuelle</b>				
<b>Inhumation indigent</b>				
<b>Secours facture eau</b>	5		5	480.91 €
<b>Secours Catholique</b>				
<b>Secours Gaz et Edf</b>				
<b>Voyage scolaire</b>	3		3	500.00 €
<b>Nouvelle aide énergie</b>	2		2	492.82 €
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>10</b>	<b>83</b>	<b>2 013.73 €</b>

**Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 08 Novembre et le 08 Décembre 2022 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée 2 installations ont été effectuées et 1 résiliation, portant le nombre d'abonnés à 111.

**Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 07 Novembre et le 08 Décembre 2022 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée, 12 attributions, 3 résiliations et 1 refus d'élection de domicile ont été signés, portant le nombre de domiciliés à 64 personnes.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20221216-D2022-35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Publication : 29/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation